



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Parc éolien sur la commune de Canihuel

Par arrêté préfectoral du **- 6 SEP. 2022**, une enquête publique de **32 jours** est ouverte du **lundi 26 septembre 2022 à 9h00**, heure d'ouverture de l'enquête, au **jeudi 27 octobre 2022 à 17h00**, heure de clôture de l'enquête, en mairie de Canihuel sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS société Centrale Eolienne Neo Avel, siège social 4, rue Euler – 75008 PARIS, pour l'implantation et l'exploitation d'un parc éolien comprenant 4 éoliennes et 1 poste de livraison, lieu-dit Montohan, sur la commune de Canihuel.

La mairie de Canihuel – 7, rue de l'Etang – 22480 CANIHUEL – est désignée siège de l'enquête publique

La mission régionale d'autorité environnementale a adressé un avis délibéré sur le projet, le 6 mai 2021.

Modalités de consultation du public :

- le dossier sera mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côtes d'Armor : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles>

- il est également consultable sur le site du registre électronique à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/neo-avel>

Le dossier complet, support papier, comprenant notamment l'étude d'impact, pourra être consulté durant l'enquête publique en **mairie de Canihuel** aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

Jours d'ouverture	CANIHUEL
Lundi	9h00 - 12h00
Mardi – jeudi - vendredi	9h00 – 12h00 _ 14h00 - 17h00
Mercredi - samedi	Fermé (ouverture exceptionnelle le samedi 22 octobre 2022)

L'accueil du public se fera dans le respect des mesures sanitaires préconisées par le gouvernement (notamment observation des gestes barrières et respect des règles de distanciation).

Le public peut formuler ses observations :

1 - par voie électronique à l'adresse suivante : neo-avel@mail.registre-numerique.fr du lundi 26 septembre 2022, 09h00, heure d'ouverture de l'enquête au jeudi 27 octobre 2022, 17h00, heure de clôture de l'enquête

2 - ou directement en se rendant sur le registre électronique à partir du lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/neo-avel>

3 – ou par voie postale à la commissaire enquêtrice à la mairie de Canihuel, du lundi 26 septembre au jeudi 27 octobre 2022, à l'adresse suivante : Mairie – 7, rue de l'Etang – 22480 Canihuel.

4 - ou sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles mis à sa disposition en mairie de Canihuel

Les observations et propositions adressées par voie postale sont annexées au registre d'enquête, tenu à disposition du public en mairie de Canihuel.

Les contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles et donc visibles par tous sur le site internet durant toute la durée de l'enquête publique.

Madame Danielle FAYSSE est désignée commissaire enquêtrice. Elle recevra le public les :

	CANIHUEL 7, rue de l'Etang - 22480 CANIHUEL
lundi 26 septembre 2022	9h00 à 12h00
jeudi 6 octobre 2022	14h00 - 17h00
vendredi 14 octobre 2022	14h00 - 17h00
samedi 22 octobre 2022	9h00 – 12h00 (ouverture exceptionnelle de la mairie)
jeudi 27 octobre 2022	14h00 - 17h00

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur Rémi EVENAT, responsable du projet, à l'adresse mail suivante remi.evenat@neoen.com ou par téléphone au n° 06 98 97 36 43.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice numérisés seront tenus à la disposition du public en mairie de Canihuel et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus.